

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 64 / 2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : cinq juin

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

DÉSIGNATION
D'UN
REPRÉSENTANT
DE LA COMMUNE
AU SEIN DE
L'ASSEMBLÉE
SPÉCIALE DE LA
SOCIÉTÉ
PUBLIQUE
LOCALE
D'AMÉNAGEMENT
DU PAYS D'AIX
TERRITOIRES

-PROCURATIONS :

- M. Patrick GARGUILO à Mme Anna GAGLIARDI
- M. Noé GUIGONET à Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA
- M. Paul MAISON à Mme Marina BARRESI
- M. Bernard NEDJAR à M. Robert CANAMAS
- Mme Dominique VALOIS à M. Philippe ARDHUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses R.1524-2 à R.1524-5, L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L.225-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.327-1 ;

Vu la délibération N°2009-0881 de la Ville d'AIX-EN-PROVENCE portant création de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » et adoptant les statuts ;

Vu la délibération N°2009-A/53 de la Communauté du Pays d'Aix portant création de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » et adoptant les statuts ;

Vu la délibération en date du 10 Novembre 2009 relative à l'adhésion de la Commune de Simiane Collongue à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) du Pays d'Aix Territoires ;

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le : 12/06/2026

Considérant que la Commune de Simiane Collongue est devenue actionnaire à la SPLA du Pays d'Aix Territoires le 17 Mai 2010 ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le représentant à l'assemblée spéciale de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » par un vote à main levée ;

- REPRESENTANT PROPOSE : Madame Marina BARRESI

Le Conseil Municipal,

-DESIGNE Madame Marina BARRESI comme représentant de la Commune de Simiane Collongue à l'assemblée spéciale de la Société Publique d'Aménagement (SPLA) du « Pays d'Aix Territoires ».

POUR : 23

CONTRE : 1 (M. Marc VIGOUROUX)

ABSTENTIONS : 5 MM (Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH)

La délibération est adoptée.

Le Maire,
Philippe ARDHUIN

